

Commune de LESTIAC SUR GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE
23 OCT. 2014
Sous-préfecture de Langon
Gironde

L'an deux mille quatorze,

Le dix octobre

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORENO Guy, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2014

Nombre de membres en exercice : 15

présents : 12 - votants : 14

PRESENTS : MM. MORENO, FOURCADE, GUENANT, BOUCHET, Mmes BECUWE, IRIARTE, MAILLOU, MM. LECARZUNEL, DUPONT, Mmes GUILLERY-DENONAIN, PINELLI, M. PEYRIGUERE

EXCUSES : Mme SANCIER avec pouvoir M. LECARZUNEL, Mme LAVILLE avec pouvoir M. GUENANT, M. OUCHEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LECARZUNEL

Délibération 2014-45 – Etat de catastrophe naturelle – étude hydraulique sur la zone 1AU

Dans son document d'urbanisme, la commune de Lestiac avait prévu d'ouvrir un secteur à l'urbanisation (zone 1AU) – chemins du chêne de la Liberté et du Terrey. Lors des événements tragiques du 25 juillet 2014, les parcelles de terrain situées en zone 1AU ont été traversées par des torrents de boue et d'eau (inondations collinaires). Les maisons en contre-bas ont été lourdement impactées par cette catastrophe.

Compte tenu de ces faits, le Maire souhaite qu'une étude hydraulique soit effectuée afin de déterminer la vulnérabilité du secteur face aux eaux pluviales et à la boue, et d'autre part l'évaluation des effets de l'imperméabilisation des sols sur ce secteur devenu urbanisé.

Le Maire précise qu'il ne souhaite pas augmenter le risque et n'accordera pas d'autorisation de construire. Il a fait connaître sa position aux propriétaires des parcelles cadastrées section A748 et 750 par courrier en date 7 octobre 2014.

Il préconise la modification de cette zone du PLU, le rachat du terrain par la commune pour y créer une zone aménagée en génie végétal pour ralentir les flux et la violence de l'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de faire procéder à une étude hydraulique pour l'ensemble de la zone 1AU concernée.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le
Publié ou notifié le



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

G. MORENO